

# Long séjour ou unité de soins longue durée

Les USLD (unités de soins de longue durée) sont des structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans. Elles sont adossées à un établissement hospitalier. Les moyens médicaux qui y sont mis en œuvre sont plus importants que dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

## À qui s'adressent les USLD ?

Les USLD (unités de soins de longue durée) sont des structures hospitalières s'adressant à des personnes très dépendantes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.

## Comment fonctionnent les USLD ?

Comme dans un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), l'accompagnement proposé est global : l'établissement s'occupe de la vie quotidienne et de la coordination des soins.

La prise en charge des soins dans ces unités est hospitalière.

## Combien ça coûte ?

En USLD (unité de soins de longue durée), la facturation se passe de la même façon qu'en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Chaque mois, le résident doit payer une facture qui se décompose en :

- un tarif hébergement,
- un tarif dépendance qui correspond à son degré d'autonomie (Groupe Iso-Ressource—GIR).

Les soins sont pris en charge par l'Assurance maladie et ne sont pas facturés aux résidents.

# Long séjour ou unité de soins longue durée

## Quelles aides ?

Il existe trois types d'aides publiques qui peuvent aider à payer les frais d'hébergement et les frais liés au tarif dépendance :

- l'ASH (aide sociale à l'hébergement) si l'établissement est conventionné à l'aide sociale ;
- les aides au logement qui s'appliquent sur la partie de la facture relative au tarif hébergement,
- l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) en établissement qui s'applique sur la partie de la facture relative au tarif dépendance pour les personnes dont la dépendance est évaluée en GIR 1-2 et 3-4 (les personnes en GIR 5-6 ne sont pas éligibles à l'APA).

Ces aides dépendent de deux critères :

- les ressources pour l'APA, l'aide au logement et l'ASH,
- le niveau de perte d'autonomie pour l'APA.

Ces aides peuvent se combiner et s'additionner.

Le montant que le résident doit payer une fois ces aides publiques déduites du montant total de la facture est appelé reste-à-charge.

## Être admis en USLD

L'admission a en général lieu à la suite d'une hospitalisation ou d'un passage en service de soins de suite et de réadaptation.

L'admission directe en provenance du domicile est possible.